

**LE PROJET D'UNE
EUROPE POLITIQUE
DEPUIS LE CONGRES
DE LA HAYE (1948)**

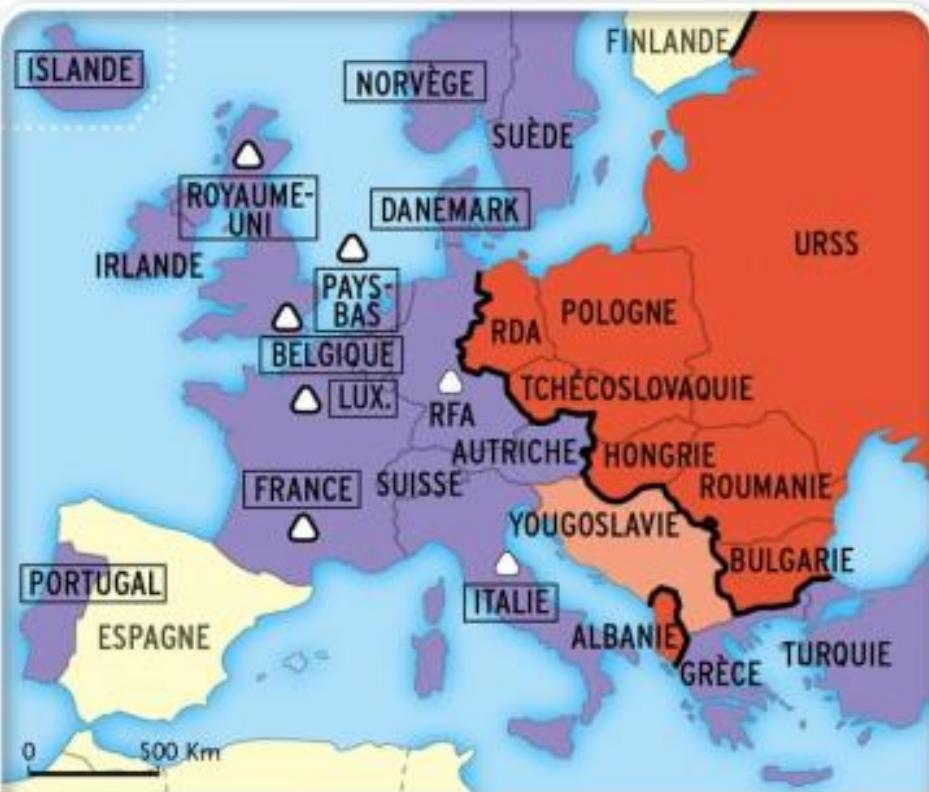
« La construction européenne est certainement l'un des plus beaux exemples de réussite de volontarisme politique. »,

Pascal Boniface, géopoliticien et directeur de l'IRIS.

Pourtant depuis le référendum du 23 juin 2016, 51,9 % des Britanniques ont choisi de quitter l'UE : c'est le **Brexit**, contraction de « British » et « Exit », qui remet largement en question le projet politique de l'UE.

Problématique :

En quoi le projet politique européen traduit-il l'émergence d'une nouvelle échelle de gouvernement, et ses difficultés à créer un modèle politique commun à plusieurs pays ?



L'Europe d'après-guerre

1. L'Europe occidentale

Membres fondateurs de l'OECE (1948)

Membres fondateurs de l'OTAN (1949)

Membres fondateurs de l'UEO (1948)

Nouveaux membres de l'UEO (1954)

2. Le bloc soviétique

Rideau de fer

Membres fondateurs du pacte de Varsovie (1955)

Régime communiste en rupture avec l'URSS

1 Une Europe divisée par la Guerre froide

L'OECE est chargée de la répartition des crédits du plan Marshall en Europe. L'UEO est l'Union de l'Europe occidentale.

Un projet d'une Europe politique né dans un contexte de guerre froide, soutenu par les Etats-Unis, dans un logique atlantiste :

Dans le contexte de la **guerre froide**, les pays d'Europe occidentale cherchent à se rassembler pour « endiguer » la vague communiste qui s'est diffusée à l'est du « **rideau de fer** ».

Le **plan Marshall** est lancé par les Etats-Unis en juin 1947, et accepté par les démocraties libérales d'Europe occidentale, dans l'objectif de lutter contre la pauvreté qui pourrait laisser place au communisme.

L'OECE (Organisation européenne de coopération économique, p.350) est créée en 1948 pour répartir les crédits du plan Marshall.

Elle devient l'**OCDE (Organisation de coopération et de développement économique)** en 1960.

Le projet d'une Europe politique naît sous la bannière de l'**atlantisme** (p.401) : doctrine politique plaçant l'Europe de l'Ouest sous la protection et la direction des Etats-Unis.



« Levons fièrement nos couleurs », affiche de Reyn Dirksen pour le plan Marshall, 1947.

En juin 1947, le secrétaire d'État George Marshall lance un plan d'aide financière de 13 milliards de dollars pour la reconstruction de l'Europe.

Doc. 1 p.350 : une Europe atlantiste

Les « pères fondateurs » de l'Europe unie



Jean Monnet

Robert Schuman

Adenauer



De Gasperi



Spaak



Beyen



Joseph Bech

Comment le projet d'une Europe politique s'affirme-t-il au lendemain de la guerre?

2 Churchill ouvre le congrès

L'ancien Premier ministre britannique Winston Churchill* prononce le discours d'ouverture du congrès de La Haye. Depuis 1946, il est partisan de la création des «États-Unis d'Europe» pour faire face aux enjeux de la Guerre froide.

«Nous ne nous sauverons des périls qui approchent qu'en oubliant les haines du passé, en laissant mourir les rancœurs nationales et les idées de revanche, en effaçant progressivement les frontières et les barrières qui aggravent et congèlent nos divisions. [...] Il est juste de dire que cela implique un certain sacrifice ou une fusion des souverainetés nationales. Mais on peut aussi considérer que les nations intéressées sont devenues conscientes d'une souveraineté plus large qui peut seule protéger leurs coutumes diverses et distinctives, leurs caractéristiques et leurs traditions nationales, lesquelles disparaîtraient certainement sous un régime totalitaire, qu'il soit nazi, fasciste ou communiste.»

Winston Churchill, Discours, 7 mai 1948,
paru dans *Le Monde*, 8 mai 1948.

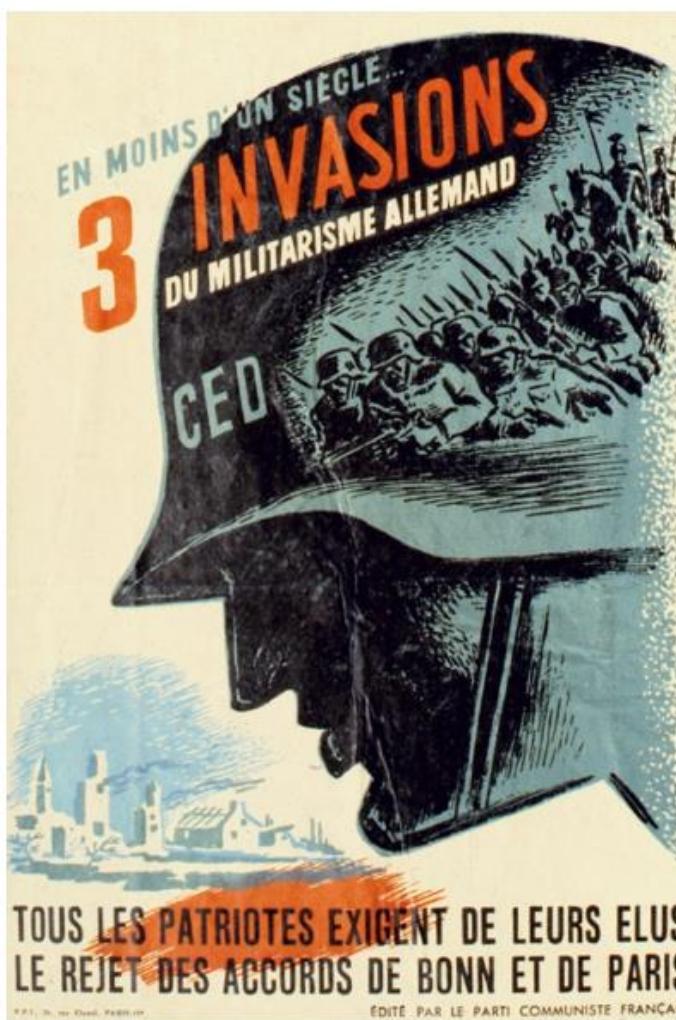
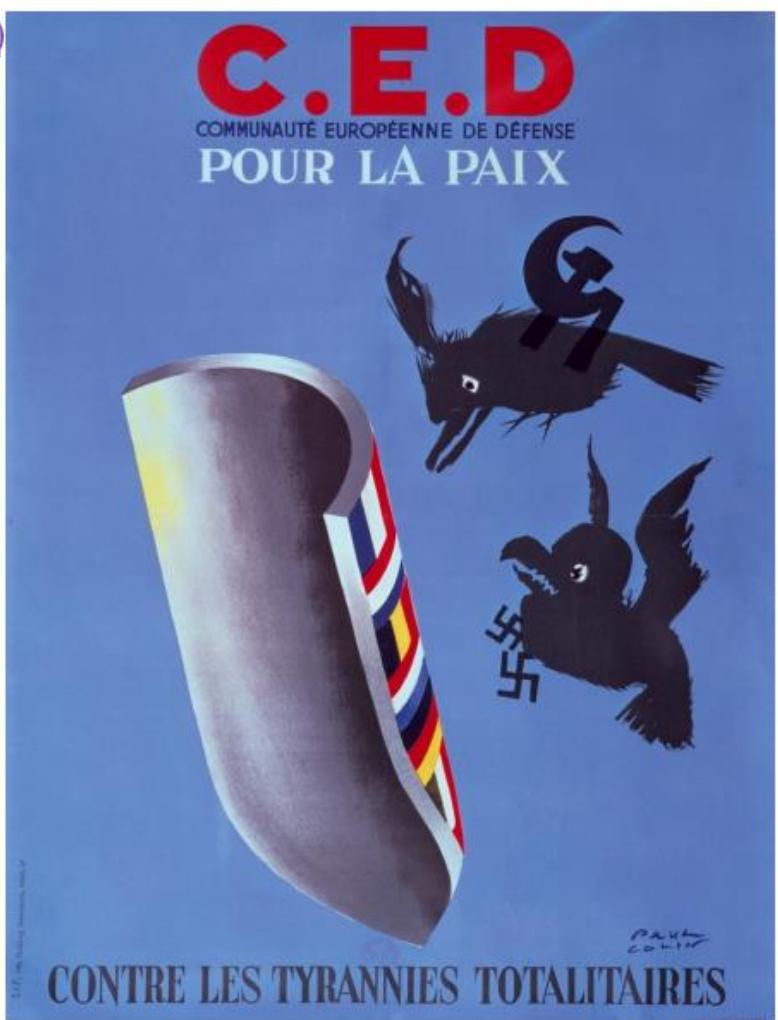
Fédéralistes: partisans d'une fédération où les États renoncent à une large part de leur souveraineté au profit d'une autorité politique supranationale.

Unionistes: partisans d'une confédération (union d'États indépendants), voire d'une simple coopération intergouvernementale, au sein de laquelle la souveraineté de chaque État est conservée.

Souveraineté: pouvoir suprême et exclusif détenu et exercé par un État sur son territoire, et indépendance d'un État vis-à-vis des puissances étrangères.

L'échec de la Communauté européenne de défense (CED)

Pourquoi la France s'oppose-t-elle au projet d'une Europe supranationale en 1954 ?



Dossier pp.352-353 :

Europe supranationale : Mise en place d'une autorité et d'institutions qui se situent au-dessus des gouvernements des États membres et qui leur imposent des décisions.

La querelle de la CED

- a. Affiche de Paul Colin commandée par le gouvernement français, 1954.
- b. Affiche du Parti communiste français, 1954.

Le projet de CED, soutenu par le président américain Dwight Eisenhower en avril 1954, donne lieu, en France, à de très vifs débats entre les différents partis politiques et au sein même de certains partis.

Répartition des votes à la question préalable

Contre le débat pour la CED	319
dont	
• PCF	99
• SFIO (socialistes)	53
• RGR (radicaux)	44
• MRP (chrétiens-démocrates)	0
• modérés	44
• RPF	67
• divers	12
En faveur du débat	264
Abstention	12
Ne prennent pas part au vote	31

5 | Le rejet de la CED par le Parlement français

Le 30 août 1954, l'Assemblée nationale rejette la CED sans débat, par la procédure de la question préalable, c'est-à-dire par un vote qui décide qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur un sujet. Les partisans de la CED qualifient ce vote, qui met également fin au projet de CPE, de « crime du 30 août ».

Doc. 5 p.353 : Les partis politiques présentés dans le détail dans la partie « contre le débat pour la CED » sont présentés de haut en bas, du parti le plus à gauche au parti le plus à droite :

GAUCHE

- PCF = Parti Communiste Français
- SFIO = Socialistes
- RGR = Radicaux de gauche

CENTRE

- MRP = chrétiens-démocrates
- Modérés

DROITE

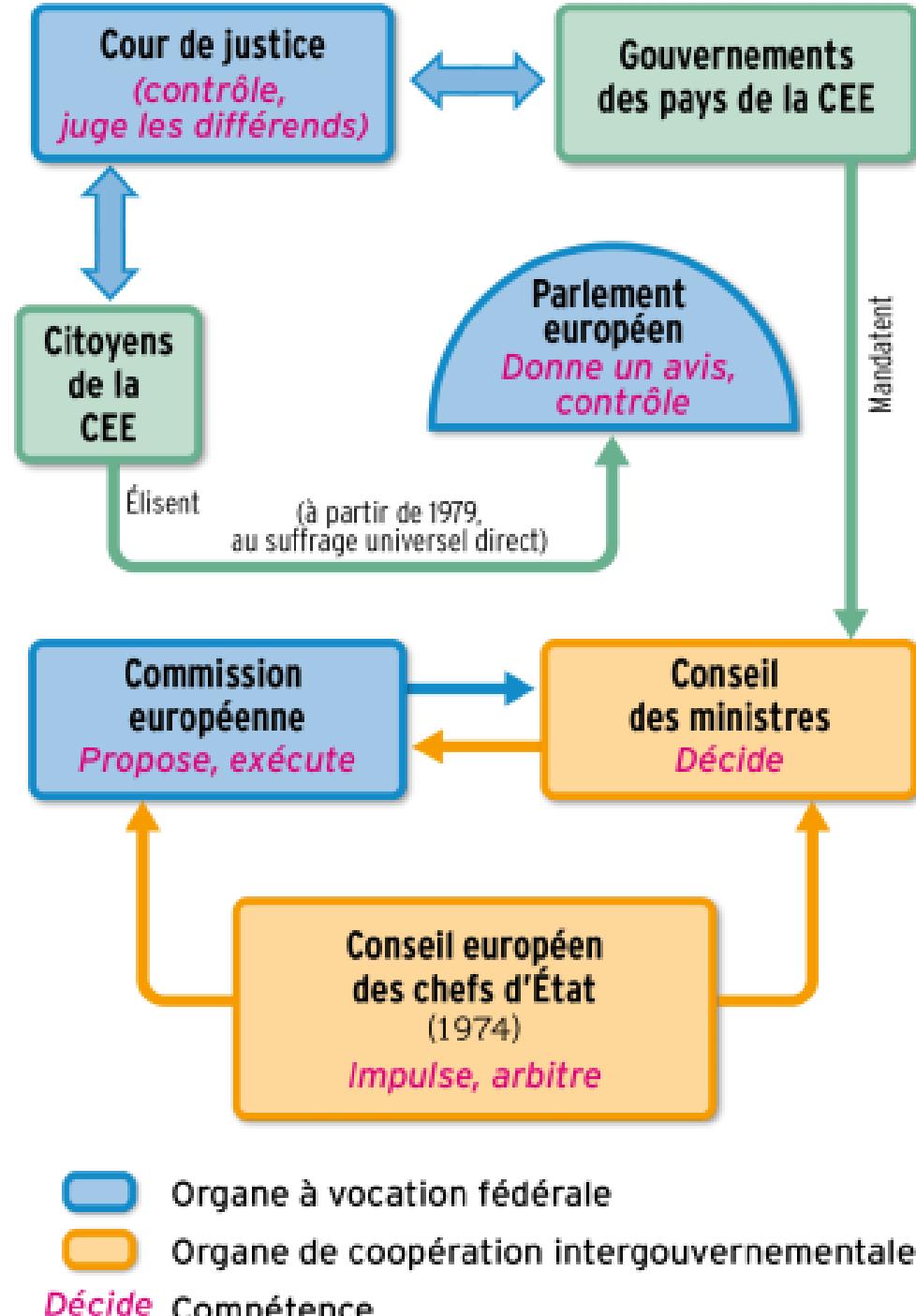
- RPF = Rassemblement du Peuple Français, parti gaulliste

DIVERS

Candidats « sans étiquette », ou « indépendants », mais dont on ignore sur ce tableau s'ils sont plutôt de gauche ou de droite.

→ Ce sont majoritairement les communistes et les gaullistes qui se sont opposés au débat pour la CED : $99 + 67 = 166$ députés sur les 319 « contre », et face aux 264 « pour ».

NB : dans le contexte d'après-guerre, la gauche est plus forte que la droite, encore parfois associée au régime de Vichy.



4 Les institutions de la CEE p.351

Les institutions de la CEE créées par le traité de Rome (25 mars 1957).

1. Quelle place les États occupent-ils dans le fonctionnement de la CEE ?

Les institutions de la CEE telles qu'elles ont été créées par le 1^{er} traité de Rome, sont dès 1957 un compromis entre :

- **Des institutions fédérales**, dans lesquelles les Etats renoncent à une part de leur souveraineté, et dont les membres ne se consacrent qu'à l'échelle de gouvernance européenne :
 - La Commission européenne
 - Le Parlement européen
 - La Cour de Justice
- **Des institutions intergouvernementales**, dans lesquelles chaque gouvernement des Etats membres envoie ses émissaires :
 - Conseil des ministres
 - Le Conseil européen des chefs d'Etat

EUROPA UNITA PER IL PROGRESSO E PER LA PACE



3 Le projet européen des traités de Rome

Affiche italienne pour le traité de Rome, 1957. « Une Europe unie pour le progrès et pour la paix. Que les frontières tombent enfin et que l'on ait une seule communauté et une libre circulation des personnes, des biens et surtout du travail. Signature des traités pour le marché commun et l'Euratom. »

1. Quelle image de la communauté cette affiche donne-t-elle ?



5 Un lent processus

« Une grande aventure : “Les deux moteurs à plein régime !” », caricature de Herbert Kolfhaus sur l'Euratom et la CEE (EWG en allemand), *Deutsche Zeitung*, 1958.

1. Que critique cette caricature ?

Comparaison des docs 3 et 5 p.351 : si les acteurs de la construction européenne cherchent à mettre en valeur l'image d'une Europe unie comme le montre l'affiche italienne, la caricature allemande critique, elle, un processus lent, avec peu d'acteurs, et qui peine à se mettre en marche.

Petit rappel lexical :

- Le **gaullisme** est la pensée politique inspirée des idées et de l'action de Charles de Gaulle, même si lui-même refusait le terme.
- L'adjectif « **gaulliste** » concerne le soutien aux idées politiques de Ch. de Gaulle.
- L'adjectif pour qualifier les réflexions du général de Gaulle, ses prises de position, ses décisions, etc., mais aussi les démarches en vue de les prolonger, est « **gaullien** ».

2 De Gaulle contre le projet d'une Europe supranationale

«Je voudrais parler plus spécialement de l'objection de l'intégration. On nous l'oppose en nous disant: "Fondons ensemble les six États dans une entité supranationale; ainsi ce sera très simple et très pratique." Mais cette entité là est impossible à découvrir, faute d'un fédérateur qui ait aujourd'hui en Europe la force, l'adresse et le crédit suffisants. Alors on se rabat sur une espèce d'hybride dans lequel les six États acceptent de s'engager à se soumettre à ce qui sera décidé par une certaine majorité. [...] Bien qu'il y ait déjà six Parlements nationaux plus l'Assemblée parlementaire européenne, plus l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe [...], il faudrait de surcroît élire un Parlement de plus, qualifié d'european, et qui ferait la loi aux six États. [...] Ce sont des idées qui peuvent peut-être charmer quelques esprits, mais je ne vois pas du tout comment on pourrait les réaliser pratiquement. [...] Est-ce que le peuple français, le peuple allemand, le peuple italien, le peuple belge, le peuple luxembourgeois, songeraient à se soumettre à des lois que voterait des députés étrangers, dès lors que ces lois iraient à l'encontre de leur volonté profonde? Ce n'est pas vrai! [...] Il est vrai que, dans cette Europe "intégrée" comme on dit, il n'y aurait peut-être pas de politique du tout. Cela simplifierait beaucoup les choses. [...] Mais alors, peut-être, ce monde se mettrait-il à la suite de quelqu'un du dehors qui, lui en aurait une. Il y aurait peut-être un fédérateur, mais il ne serait pas européen.»

Charles de Gaulle, *Conférence de presse du 5 mai 1962, Discours et messages, tome III*, Plon, 1970.

Docs 1 et 2 pp.354-355: De Gaulle est vivement opposé à l'idée fédéraliste d'une Europe supranationale, et s'oppose à deux reprises à l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE. Sa conception de l'Europe repose sur le **couple franco-allemand**: il mène une politique de réconciliation officielle, par la signature du traité de l'Élysée en 1963.



1 Le couple franco-allemand

De Gaulle accueille Adenauer à l'Élysée.

De Gaulle et Adenauer se rencontrent douze fois entre 1958 et janvier 1963, date à laquelle il signe le traité de l'Élysée, traité d'amitié franco-allemande.

Politique de la chaise vide



Cet article est une ébauche concernant l'[histoire de France](#), l'[Union européenne](#) et la [politique](#).

Vous pouvez partager vos connaissances en l'améliorant ([comment ?](#)) selon les recommandations des projets correspondants.

Consultez la liste des tâches à accomplir en [page de discussion](#).

La **politique de la chaise vide** désigne la politique de blocage menée par le gouvernement français du général de Gaulle du 30 juin 1965 au 30 janvier 1966. Refusant d'accepter, d'une part, une extension du rôle du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) chargé de la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC), d'autre part, celui du Parlement européen (PE) mais surtout, la modification du principe de l'unanimité dans la prise de décision au profit de la règle majoritaire, de Gaulle suspendit la participation de la France aux réunions du Conseil des ministres de la CEE, bloquant de fait les décisions.

Cette crise était l'aboutissement de divergences anciennes entre deux conceptions européennes : celle de l'« Europe des patries » du général de Gaulle et celle d'une fédération à caractère supranational défendue par les autres États membres, en particulier la RFA, et des personnalités telles que Jean Monnet ou Robert Schuman, parfois considérées comme les « pères de l'Europe ».

Sommaire [afficher]

Compromis de Luxembourg [modifier | modifier le code]

Cette crise est résolue par le compromis de Luxembourg¹, en janvier 1966. Celui-ci fait suite à l'élection présidentielle française de décembre 1965, lors de laquelle le général de Gaulle n'est pas parvenu à se faire réélire au premier tour, partiellement en raison de sa politique européenne (selon Luuk Van Middelaar²).

Le compromis met fin à la crise institutionnelle en affirmant la nécessité d'une prise de décision à l'unanimité pour les votes importants. Ainsi, la France obtient que lorsqu'une question concerne un « intérêt vital », les membres du Conseil doivent trouver un compromis jusqu'à ce que cette solution fasse un accord unanime. Le compromis du Luxembourg peut être considéré comme un frein à l'intégration des États dans un système commun.

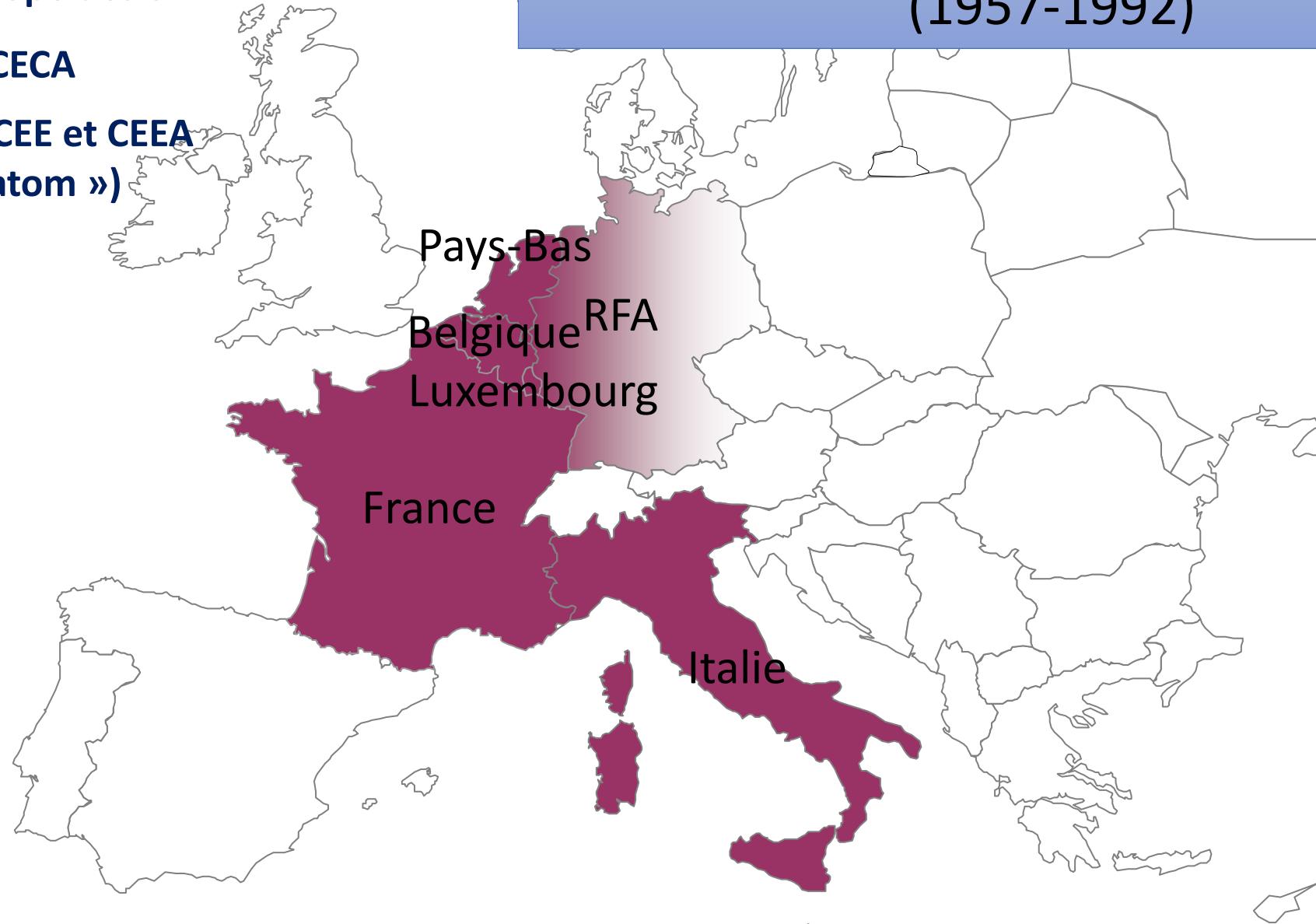
Pour les tenants du fédéralisme, cette rigidité dans les processus de décisions serait à l'origine des blocages institutionnels de l'UE, aggravés par les élargissements successifs qui rendent de plus en plus difficiles à obtenir les compromis entre les différents États-membres. Cependant, pour les souverainistes, le droit de veto demeure l'ultime rempart contre la limitation de la souveraineté des États-nations au profit d'une Union européenne de plus en plus supranationale, dans laquelle la règle de la majorité qualifiée prend une place croissante au fil de la succession des traités (Maastricht, Nice, Amsterdam, Lisbonne).

Les élargissements du temps de la CEE (1957-1992)

■ Europe des 6

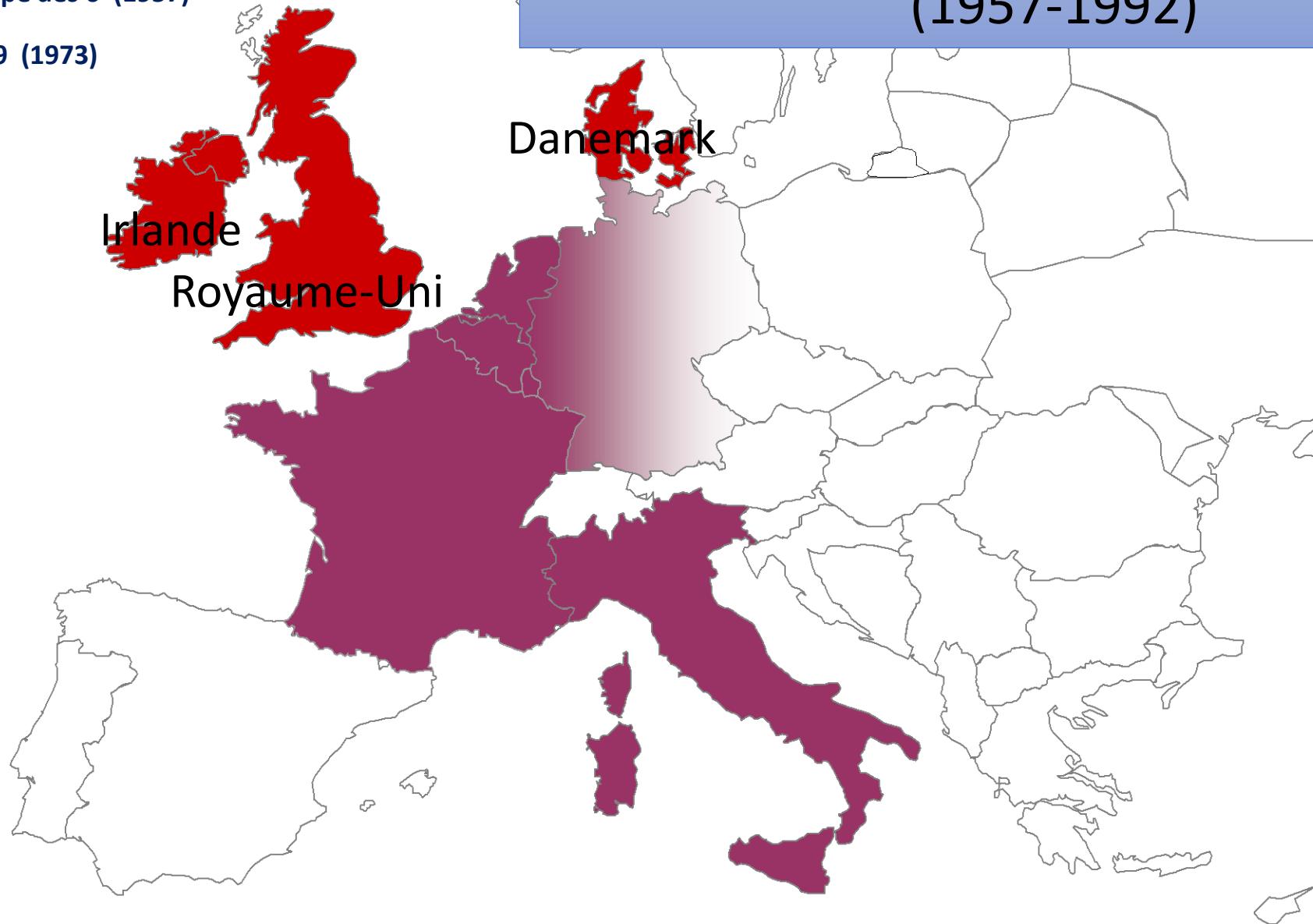
1951: CECA

1957: CEE et CEEA
("Euratom")



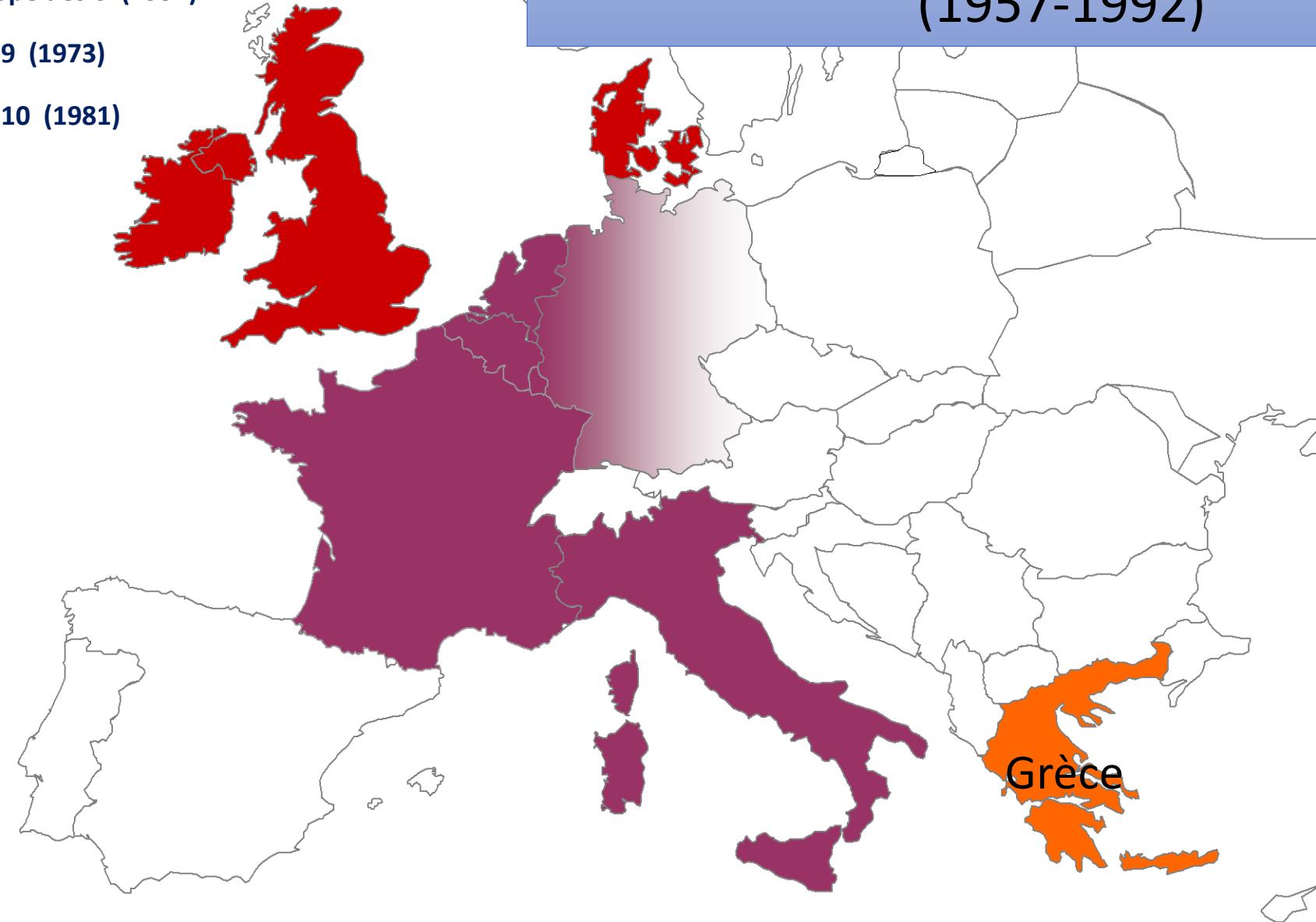
Les élargissements du temps de la CEE (1957-1992)

- Europe des 6 (1957)
- des 9 (1973)



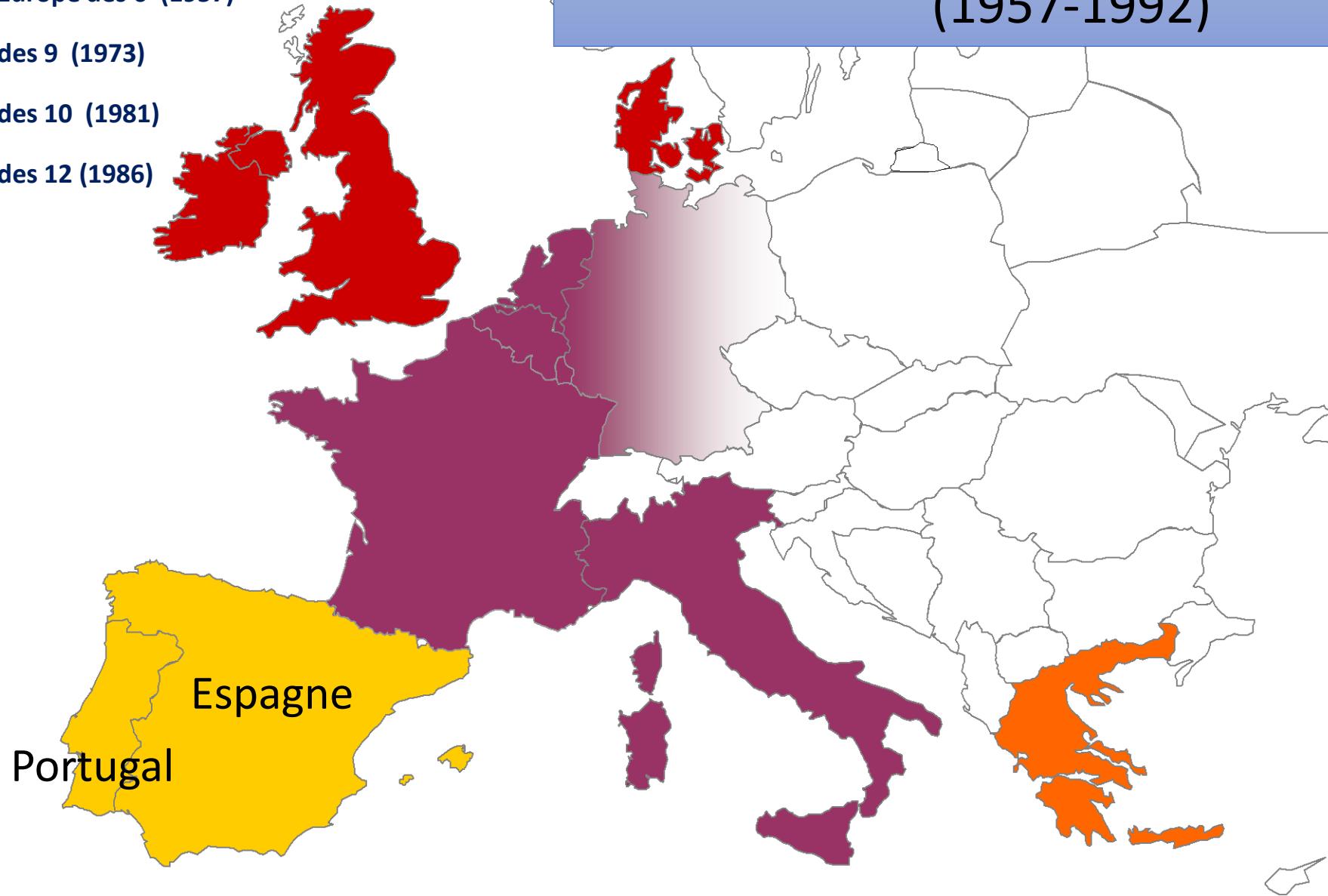
Les élargissements du temps de la CEE (1957-1992)

- Europe des 6 (1957)
- des 9 (1973)
- des 10 (1981)



Les élargissements du temps de la CEE (1957-1992)

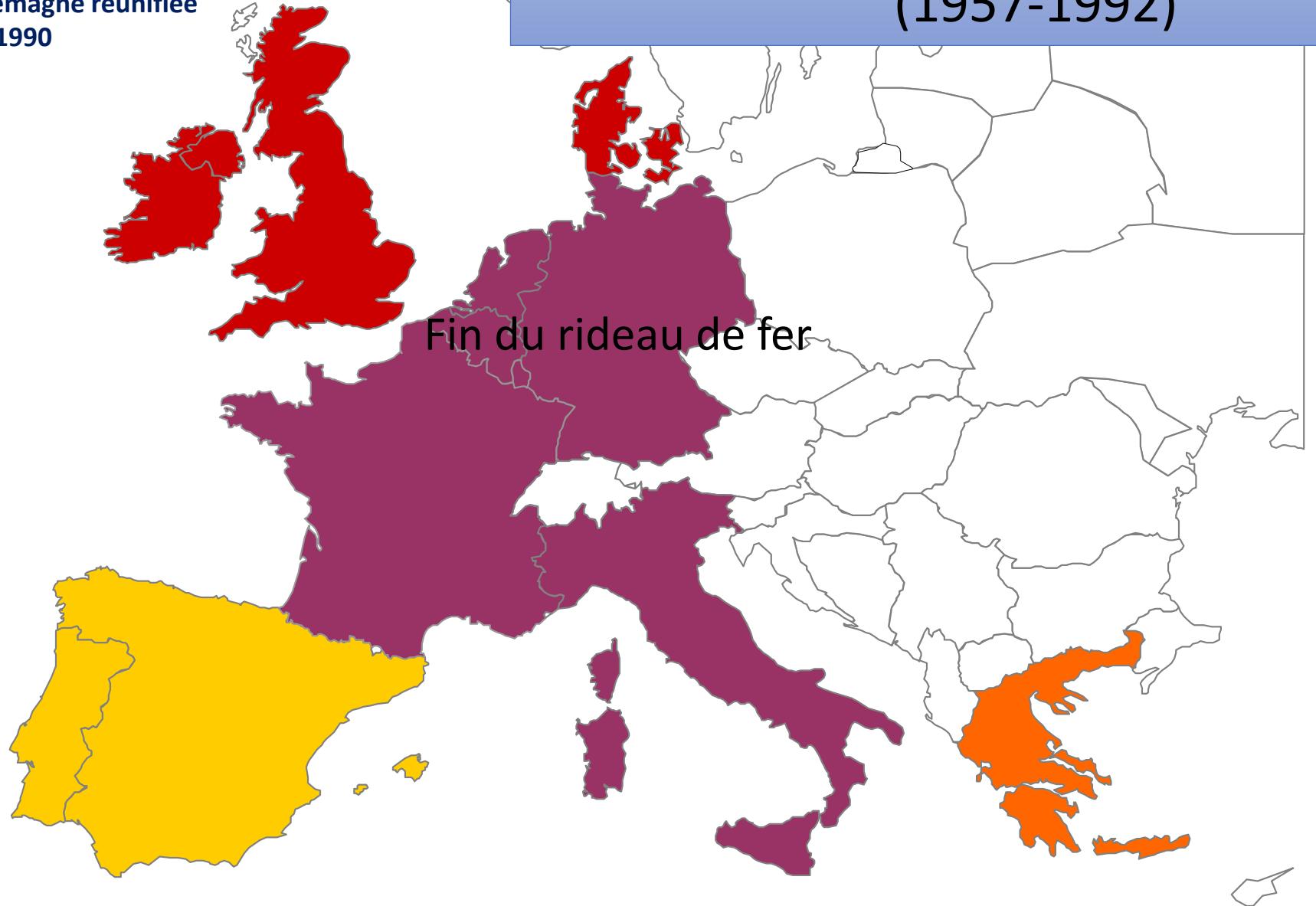
- Europe des 6 (1957)
- des 9 (1973)
- des 10 (1981)
- des 12 (1986)



Les élargissements du temps de la CEE (1957-1992)



Allemagne réunifiée
en 1990



5 « L'Acte unique européen : un moment de vérité »

L'Acte unique prévoit d'achever la réalisation du marché unique le 1^{er} janvier 1993, étend les compétences du Parlement et de la Commission, et réduit la souveraineté des États par un nouveau processus de décision.

« Trop souvent le débat d'idées autour de la construction européenne oscille entre l'incantation politique et le pragmatisme sans perspectives. [...] Nous voyons ainsi aux deux extrémités de l'éventail conceptuel, d'une part, certains États privilégier les projets institutionnels, sinon politiques, ce saut qualitatif qui tient au cœur de tous les militants européens et, je dois vous l'avouer, à moi-même aussi. Et d'un autre côté, ceux qui ne retiennent de l'Europe, par réalisme, par conception, qu'une version utilitariste, ce qu'on a convenu d'appeler "l'intégration économique" avec, bien entendu, soyons objectifs, un certain prolongement politique. Cet affrontement latent nous devons le dépasser,

Majorité qualifiée (p.358) : procédure de vote attribuant à chaque Etat membre un nombre de voix proportionnel à sa population, et requérant un nombre de voix supérieur à 50% pour l'adoption d'une décision.

Doc. 5 p.355 : L'Acte unique européen, rédigée en 1986 par Jacques Delors qui préside alors la Commission européenne, modifie le fonctionnement des institutions européennes :

- renforcement des pouvoirs du Parlement et de la Commission
- vote à la **majorité qualifiée** au Conseil des ministres pour les décisions se rapportant au marché intérieur

le transcender, c'est la tâche qui nous incombe aujourd'hui. [...] L'Acte unique [...] prévoit un certain nombre de dispositions destinées à améliorer le processus des décisions et à les démocratiser, en associant davantage le Parlement européen. Cette réforme, la première de cette importance, du traité de Rome pose en effet la base économique et sociale de la relance de l'Europe, après des années de stagnation. Tous ces objectifs sont indissolublement liés, le grand marché, la coopération technologique, le renforcement du système monétaire européen, la cohésion économique et sociale, et la dimension sociale de l'action collective.»

Jacques Delors, président de la Commission européenne,
Discours devant l'Institut universitaire européen de Florence, 21 novembre 1986,
cvce.eu et Communautés européennes.

Jacques Delors, un acteur du projet politique européen

Dossier pp.356-357 :

Chronologie

- 1925** Naissance à Paris.
- 1945** Économiste à la Banque de France et membre de la CFTC puis de la CFDT (1964).
- 1961-1962** Membre du Commissariat général au Plan.
- 1969-1972** Conseiller des Premiers ministres Jacques Chaban-Delmas et Pierre Messmer.
- 1974** Adhésion au Parti socialiste.
- 1979** Élu au Parlement européen, président de la commission économique et monétaire.
- 1981** Ministre français de l'Économie et des Finances.
- 1985-1995** Président de la Commission européenne.
- 1986** Signature de l'Acte unique européen.
- 1987** Propose une Union économique et monétaire en trois étapes vers une monnaie unique.
- 1992** Présente le traité de Maastricht.

Économiste, démocrate-chrétien et socialiste, le Français Jacques Delors est un Européen convaincu, d'inspiration fédéraliste. Après avoir été ministre des Finances, il est nommé président de la Commission européenne de 1985 à 1995. Il est chargé par le couple franco-allemand de mener à bien la relance de l'intégration européenne et de lever les réticences britanniques. Suivant la méthode pragmatique et progressive de Jean Monnet, il choisit de commencer par les aspects économiques avant d'aborder les questions politiques. Il cherche à fédérer les Européens autour d'un projet d'approfondissement, tout en tenant compte des États-nations. Il est ainsi à l'origine de l'Acte unique et du traité de Maastricht.

Comment le président de la Commission européenne a-t-il fait avancer l'intégration européenne?

Dispositions communes

2^e pilier

Politique étrangère
et de sécurité commune
(PESC)

1^e pilier

CECA, CEE, Euratom

3^e pilier

Coopération
dans les domaines
de la justice
et des affaires
intérieures (JAI)



Méthode d'intégration communautaire



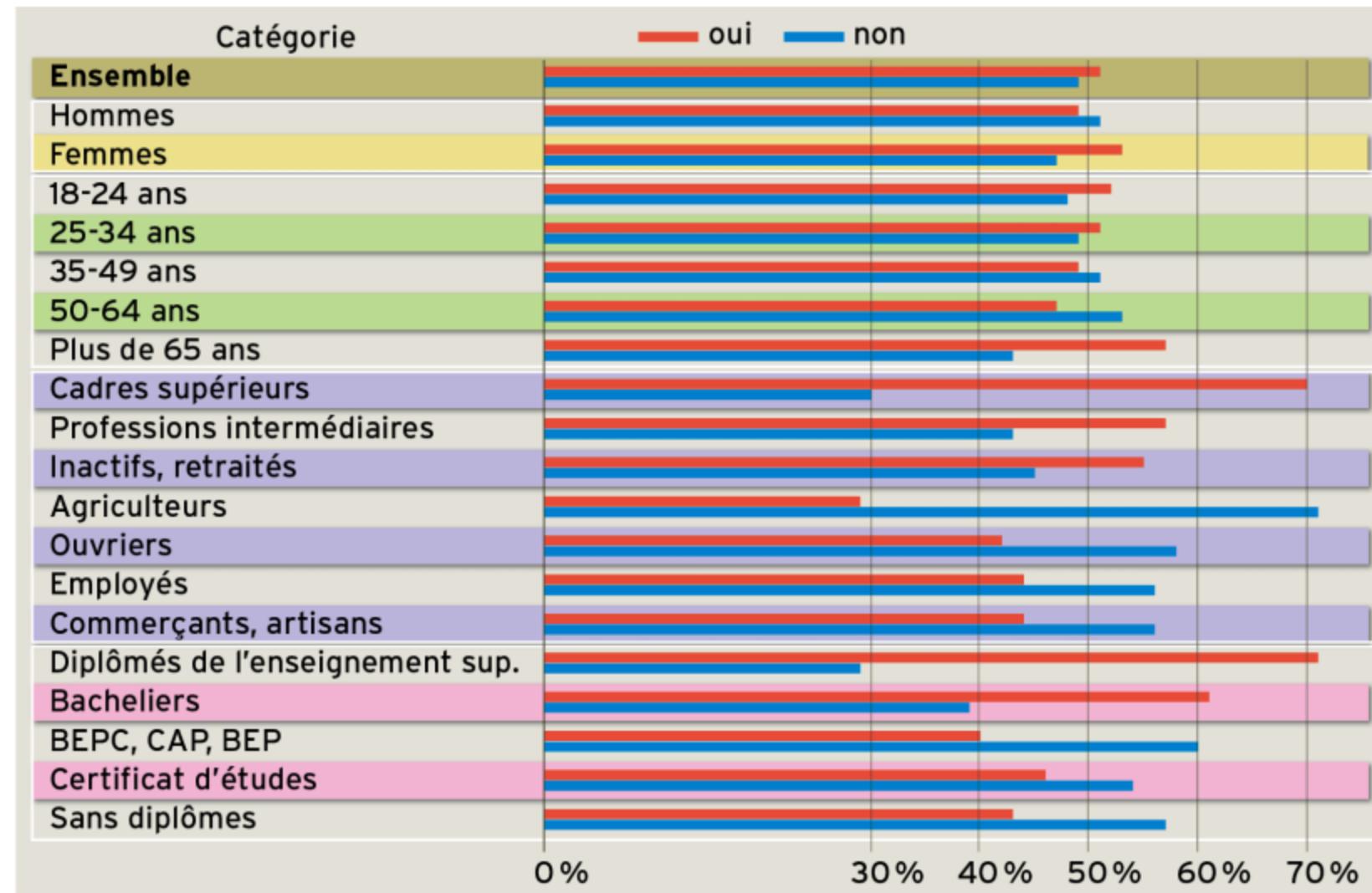
Méthode de coopération intergouvernementale

3 L'opposition française à Maastricht

Ancien ministre, gaulliste, Philippe Séguin* est l'un des partisans emblématiques du « Non » au référendum français du 20 septembre 1992 sur la ratification du traité de Maastricht. Le « Oui » l'emporte néanmoins avec 51,04 % des voix.

« Voilà trente-cinq ans que toute une oligarchie d'experts, de juges, de fonctionnaires, de gouvernants prend, au nom des peuples, sans en avoir reçu mandat, des décisions dont une formidable conspiration du silence dissimule les enjeux [...]. La logique du processus de l'engrenage économique et politique mis au point à Maastricht est celle d'un fédéralisme au rabais, fondamentalement antidémocratique, faussement libéral et résolument technocratique. L'Europe qu'on nous propose n'est ni libre, ni juste, ni efficace. Elle enterre la conception de la souveraineté nationale et les grands principes issus de la Révolution. [...] On ferait beaucoup d'honneur au traité en affirmant sans autre précaution qu'il est d'essence fédérale. Car le pouvoir qu'on enlève au peuple, aucun autre peuple ni aucune réunion de peuples n'en hérite. Ce sont des technocrates désignés et contrôlés encore moins démocratiquement qu'auparavant qui en bénéficient et le déficit démocratique, tare originelle de la construction européenne, s'en trouve aggravé. »

Philippe Séguin, Discours à l'Assemblée nationale, 5 mai 1992.

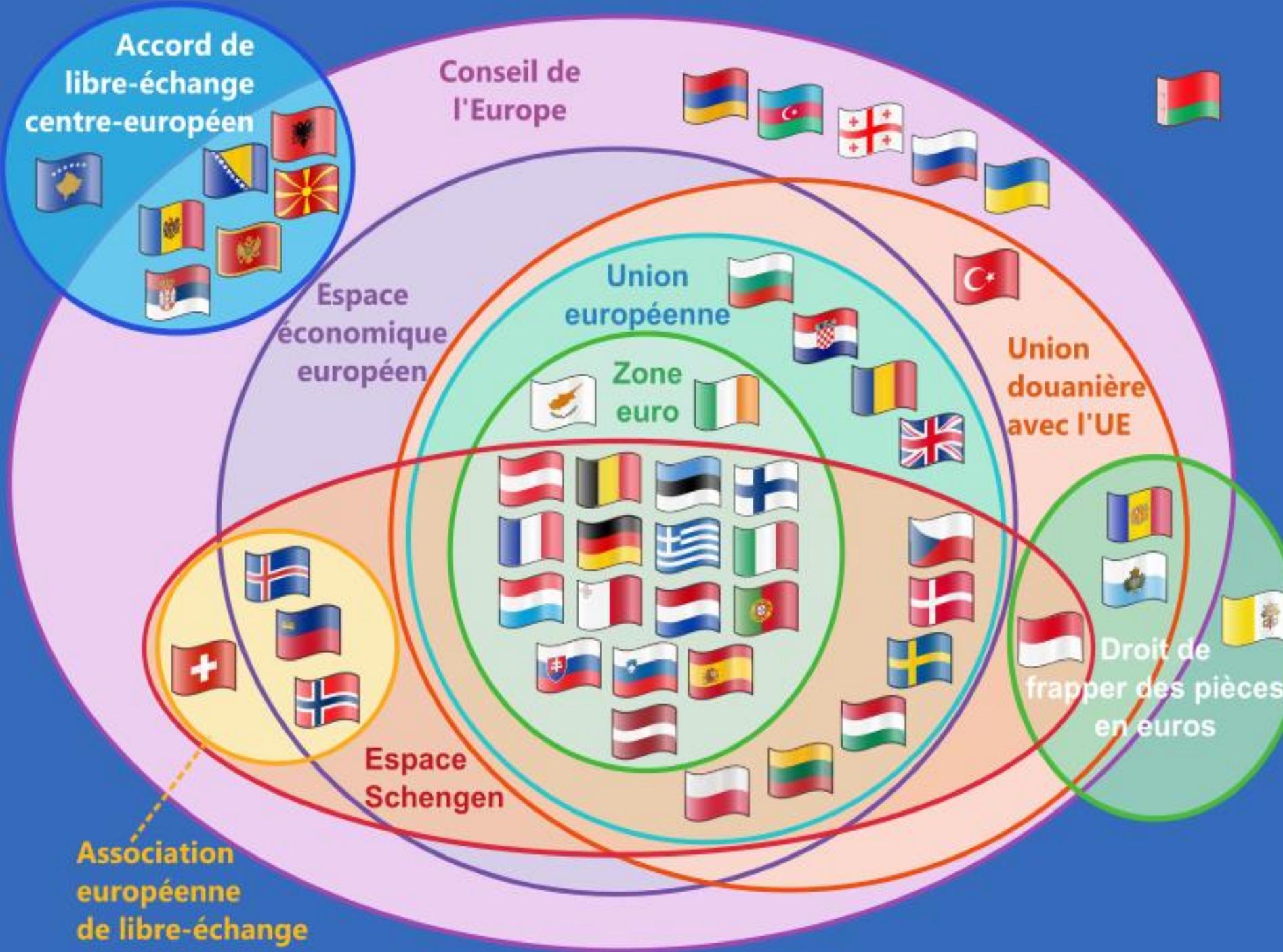


Docs 3 p.359 et 2 p.362 :
En 1992, l'adhésion des Français au traité de Maastricht fondant l'UE est assez faible : le « oui » l'emporte avec 51% des voix.

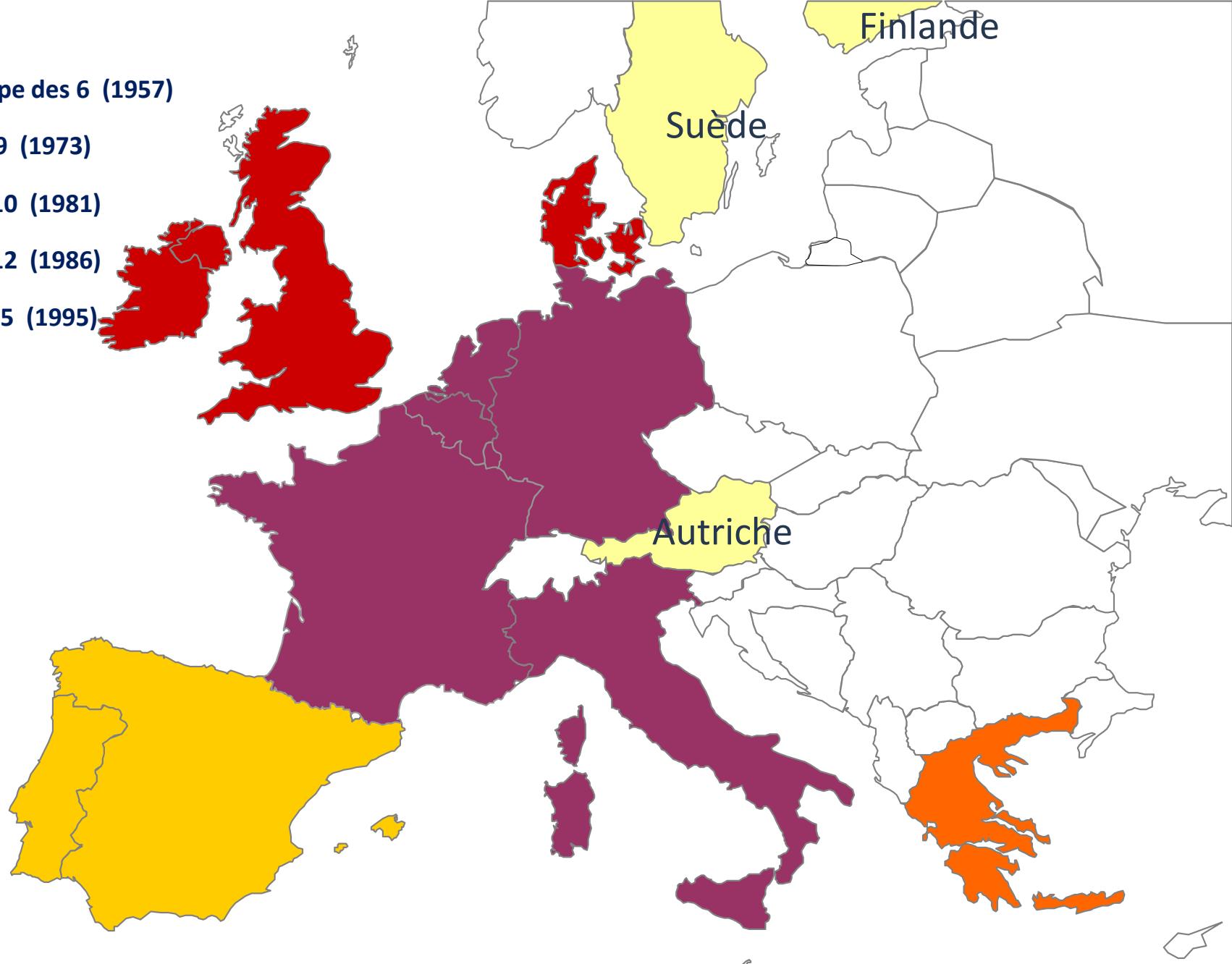
Le vote des Français au référendum sur le traité de Maastricht (1992)

D'après Anne Dulphy et Christine Manigand, *Les Opinions publiques face à l'Europe communautaire : entre cultures nationales et horizon européen*, Peter Lang, 2007.

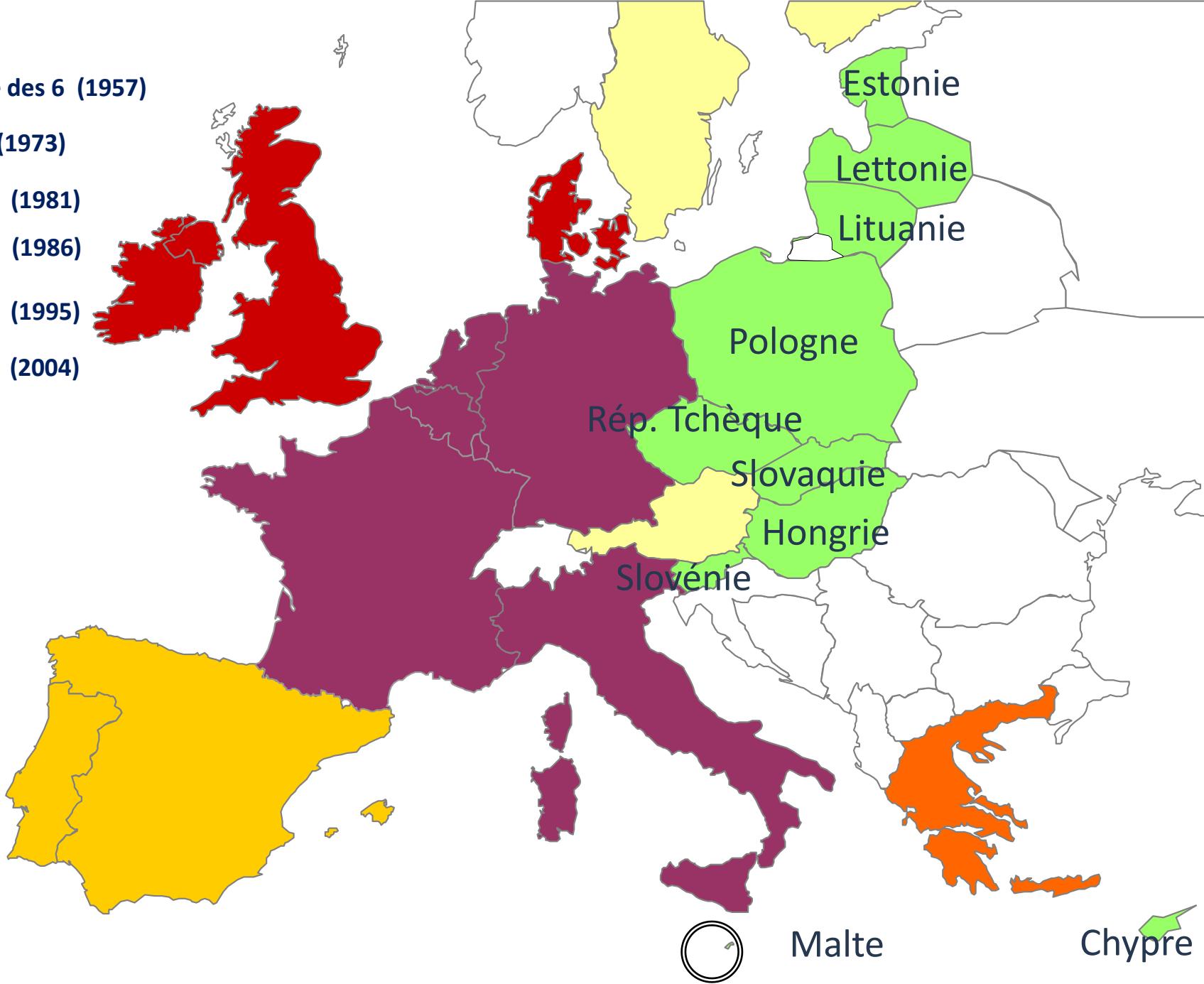
Une « Europe à géométrie variable »



- █ Europe des 6 (1957)
- █ des 9 (1973)
- █ des 10 (1981)
- █ des 12 (1986)
- █ des 15 (1995)

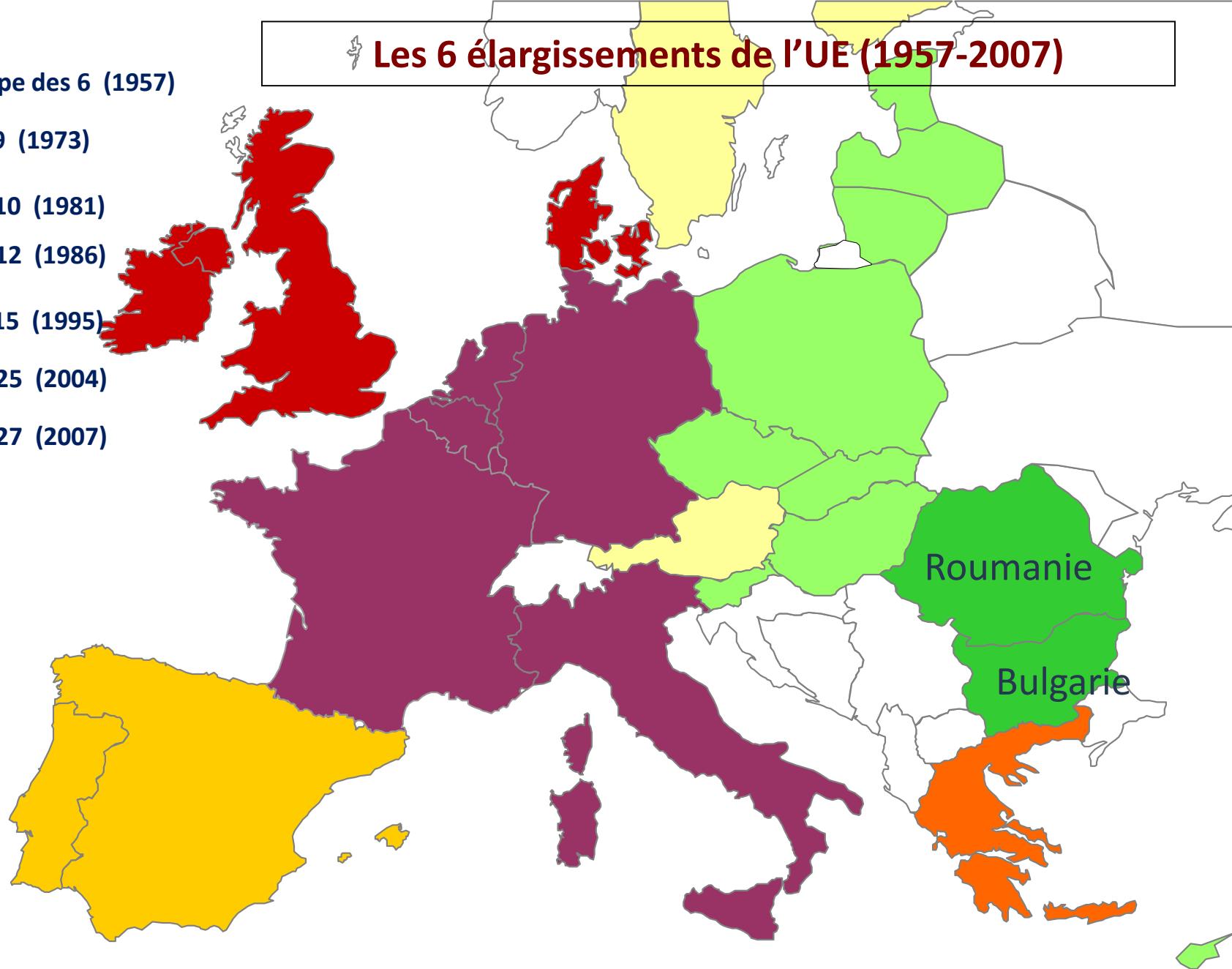


- Europe des 6 (1957)
- des 9 (1973)
- des 10 (1981)
- des 12 (1986)
- des 15 (1995)
- des 25 (2004)



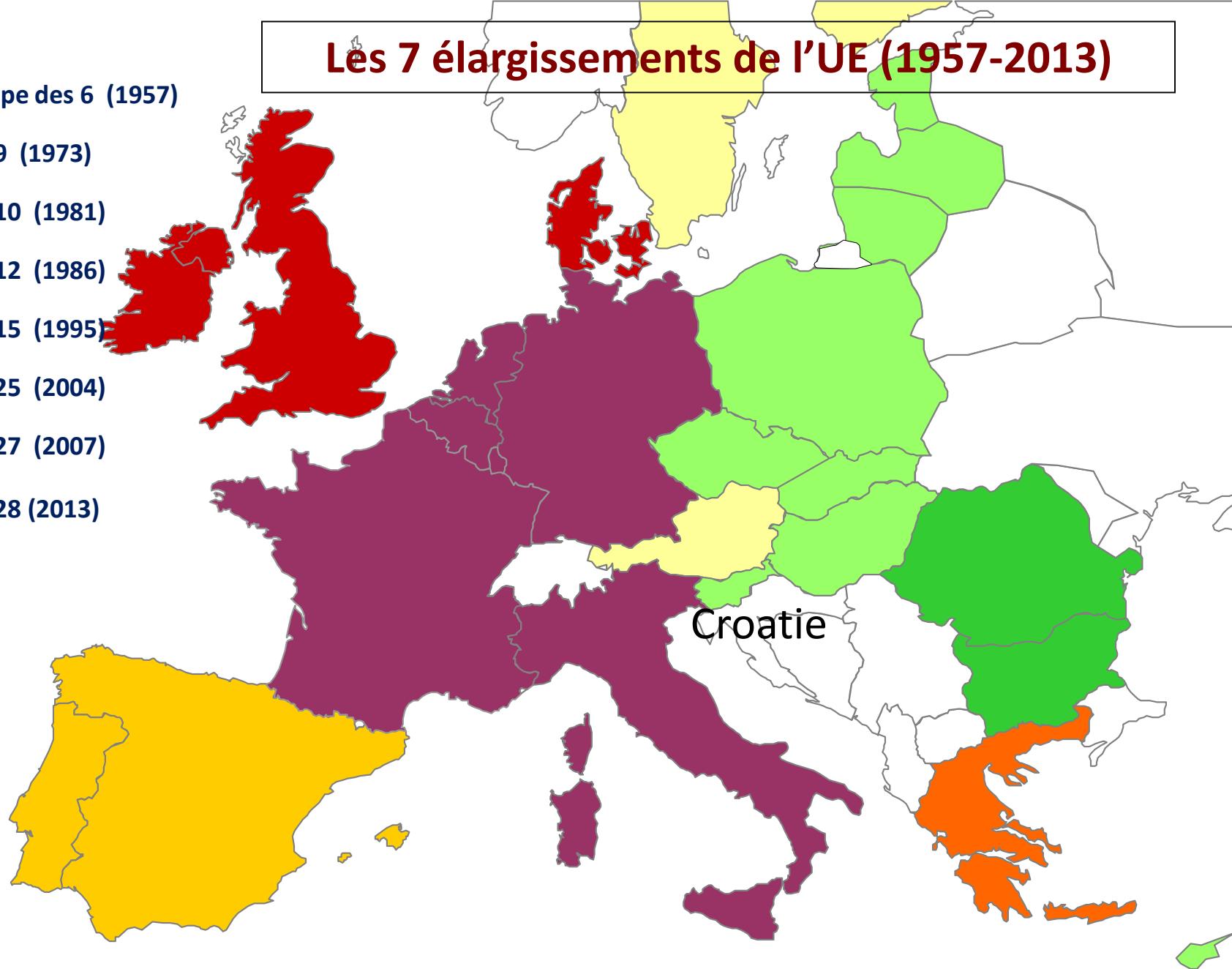
Les 6 élargissements de l'UE (1957-2007)

- █ Europe des 6 (1957)
- █ des 9 (1973)
- █ des 10 (1981)
- █ des 12 (1986)
- █ des 15 (1995)
- █ des 25 (2004)
- █ des 27 (2007)



Les 7 élargissements de l'UE (1957-2013)

- Europe des 6 (1957)
- des 9 (1973)
- des 10 (1981)
- des 12 (1986)
- des 15 (1995)
- des 25 (2004)
- des 27 (2007)
- des 28 (2013)





2 Une Europe politique qui reste en partie à l'état de projet

Affiches de la campagne pour le référendum sur la Constitution européenne, Rennes, mai 2005.

Au début du XXI^e siècle, le projet d'une Europe supranationale rencontre l'hostilité d'une partie des opinions publiques européennes. En 2005, les Français et les Néerlandais rejettent par référendum le traité de Rome instituant une Constitution pour l'Europe.

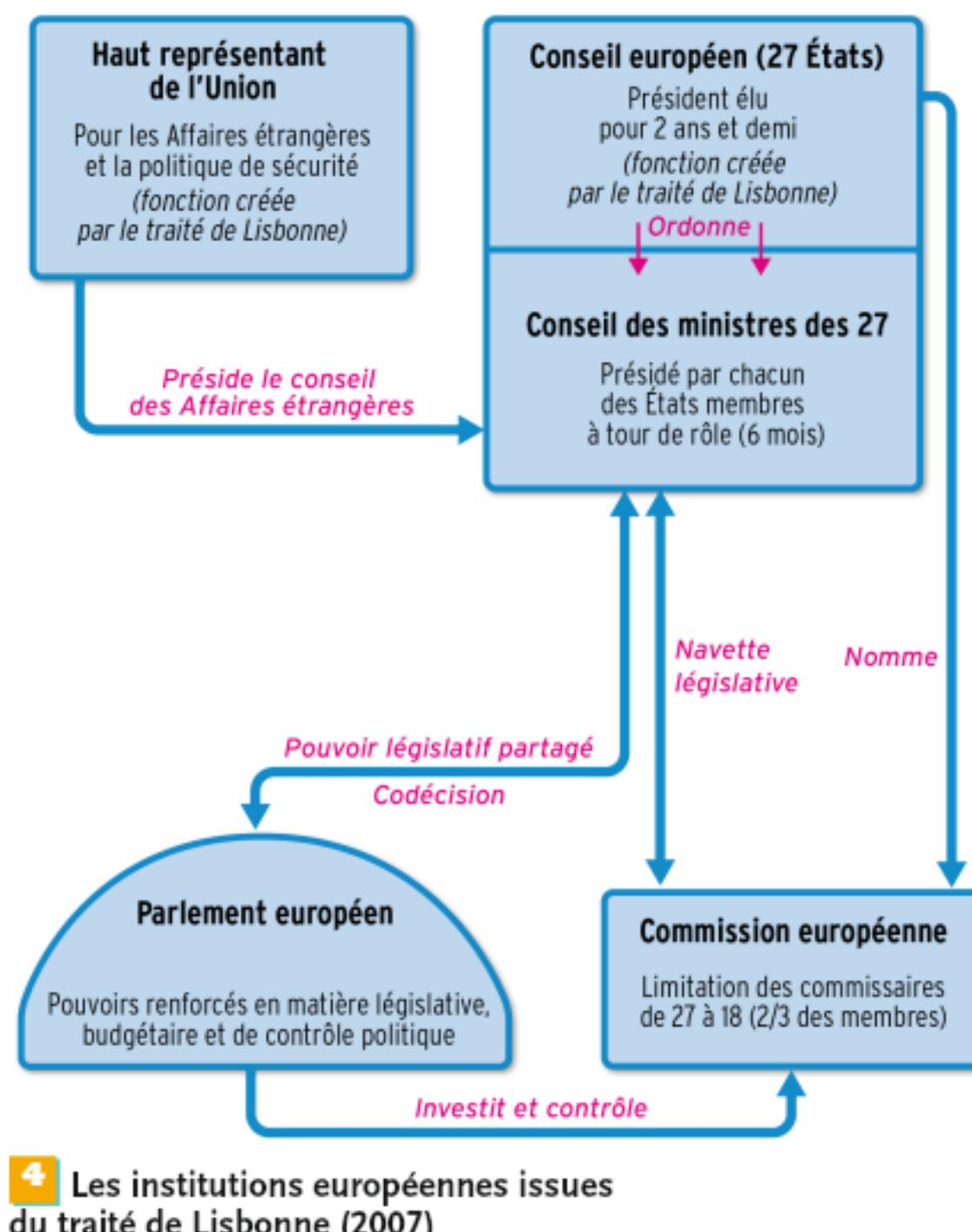


La victoire du « Non » aux référendums français et néerlandais en 2005 suscite l'enthousiasme des opposants dans toute l'Europe.

Docs 2 p.345 et 4 p.361 :

4 Le rejet du traité instituant une Constitution pour l'Europe

Le militant britannique anti-européen Ray Egan habillé en John Bull (la Marianne britannique), Londres, juin 2006.



Doc. 4 p.359 :

Le traité de Lisbonne introduit en 2007 quelques nouveautés institutionnelles, inspirées du traité pour une Constitution européenne (TCE) rejeté par la France et les Pays-Bas en 2005 :

- La création d'un **Haut représentant de l'Union**, pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité
 - La création d'un **Président du Conseil européen** élu pour deux ans et demi
- Ces deux fonctions permettent d'avoir un seul interlocuteur de l'UE dans les relations diplomatiques selon les thématiques, et de donner à l'UE une forme d'uniformité dans la gouvernance mondiale (par exemple au G20).

NB : A la différence du TCE, le traité de Lisbonne n'est pas soumis à référendum, mais simplement ratifié par les parlements de chacun des Etats membres.

Federica Mogherini

17.11.2014



Partager:



L'italienne Federica Mogherini est depuis le 1er novembre 2014, la haute-représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité, pour un mandat de 5 ans. Désignée le 30 août 2014 à ce poste par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union, elle succède à la Britannique Catherine Ashton. Elle occupe également la fonction de vice-présidente de la Commission européenne.

Donald Tusk

01.12.2014



Partager:



Successivement syndicaliste, entrepreneur, député, sénateur puis Premier ministre, Donald Tusk est désormais président du Conseil européen depuis le 1er décembre 2014. Il remplace le Belge Herman Van Rompuy. C'est la première fois qu'un homme politique polonais occupe une fonction internationale aussi élevée. Membre du mouvement Solidarité qui a fait tomber le système communiste en Pologne en 1989, ce fidèle de Lech Walesa est un Européen convaincu. Sa nomination marque un tournant pour l'Union européenne.

Les représentants actuels des institutions créées à Lisbonne :

- Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité :
Federica MOGHERINI (Italie)

- Le Président du Conseil européen :
Donald TUSK (Pologne)

Le triangle institutionnel



Parlement européen : le conservateur Antonio Tajani succède à Martin Schulz

18.01.2017

0 Partager:     



Il aura fallu quatre tours et le ralliement à la dernière minute des Libéraux et du groupe des Conservateurs et Réformistes européens pour que l'Italien Antonio Tajani (notre photo) soit finalement élu président du Parlement européen mardi 17 janvier dans la soirée. Agé de 63 ans, cet ancien commissaire européen proche de Silvio Berlusconi connaît comme sa poche les arcanes du Parlement. Critiqué pour son silence dans l'affaire sur le Dieselgate lorsqu'il était commissaire à l'Industrie, le successeur de Martin Schulz devra trouver place au sein d'un hémicycle divisé. Depuis 1977 et l'élection d'Emilio Colombo, aucun Italien n'avait occupé ce poste.

Jean-Claude Juncker

15.07.2014

1 Partager:     



Acteur majeur de l'Union économique et monétaire, Jean-Claude Juncker fut le premier président de l'Eurogroupe, organisation qui regroupe tous les ministres des Finances de la zone euro, pendant huit ans. Il fut Premier ministre du Luxembourg pendant près de 20 ans, de 1995 à 2013. Depuis le 16 juillet 2014, il remplace José Manuel Barroso au poste de président de la Commission

La présidence tournante du Conseil de l'Union européenne

01.01.2017

4 Partager:     



Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'ancienne présidence du Conseil est scindée en deux : le président du Conseil européen et la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne (Conseil des ministres), auxquels on peut ajouter la présidence du Conseil Affaires étrangères assurée par le haut-représentant de l'UE. Du 1er janvier au 30 juin 2017, c'est Malte qui assure la présidence du Conseil de l'UE.

Les représentants actuels du « triangle institutionnel » :

- Président du Parlement européen (depuis janvier 2017) :

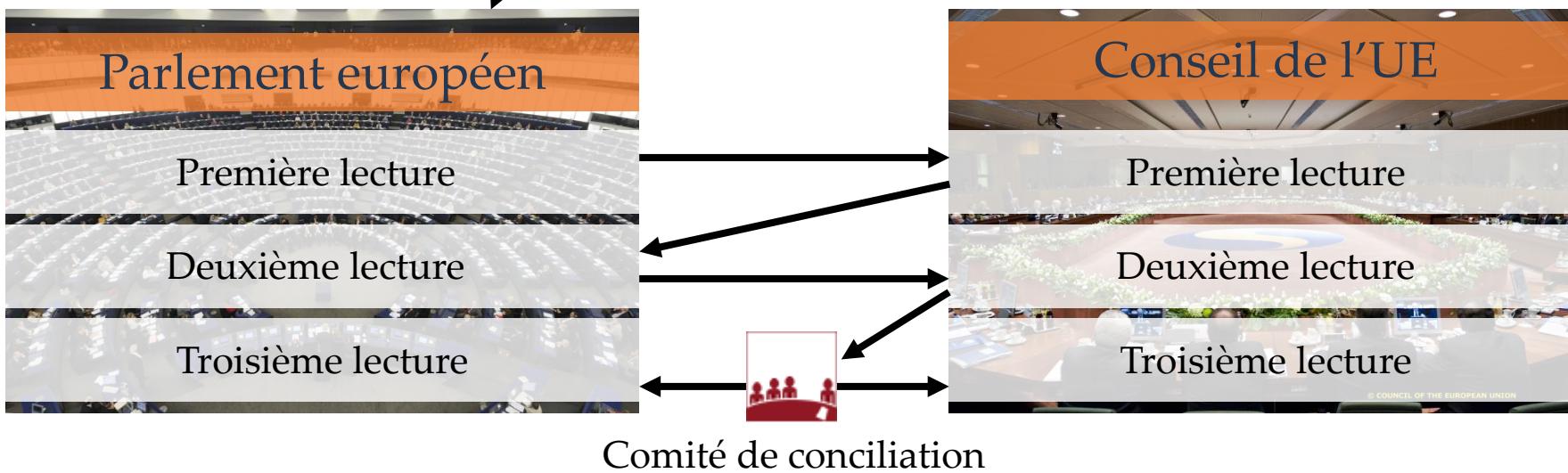
Antonio TAJANI (Italie)

- Président de la Commission européenne (depuis juillet 2014) :
Jean-Claude JUNKER (Luxembourg)

- Pays occupant la Présidence tournante du Conseil de l'UE, de janvier à juin 2017 :
Malte

La procédure législative ordinaire

Vote des "Lois européennes + Budget de l'UE"

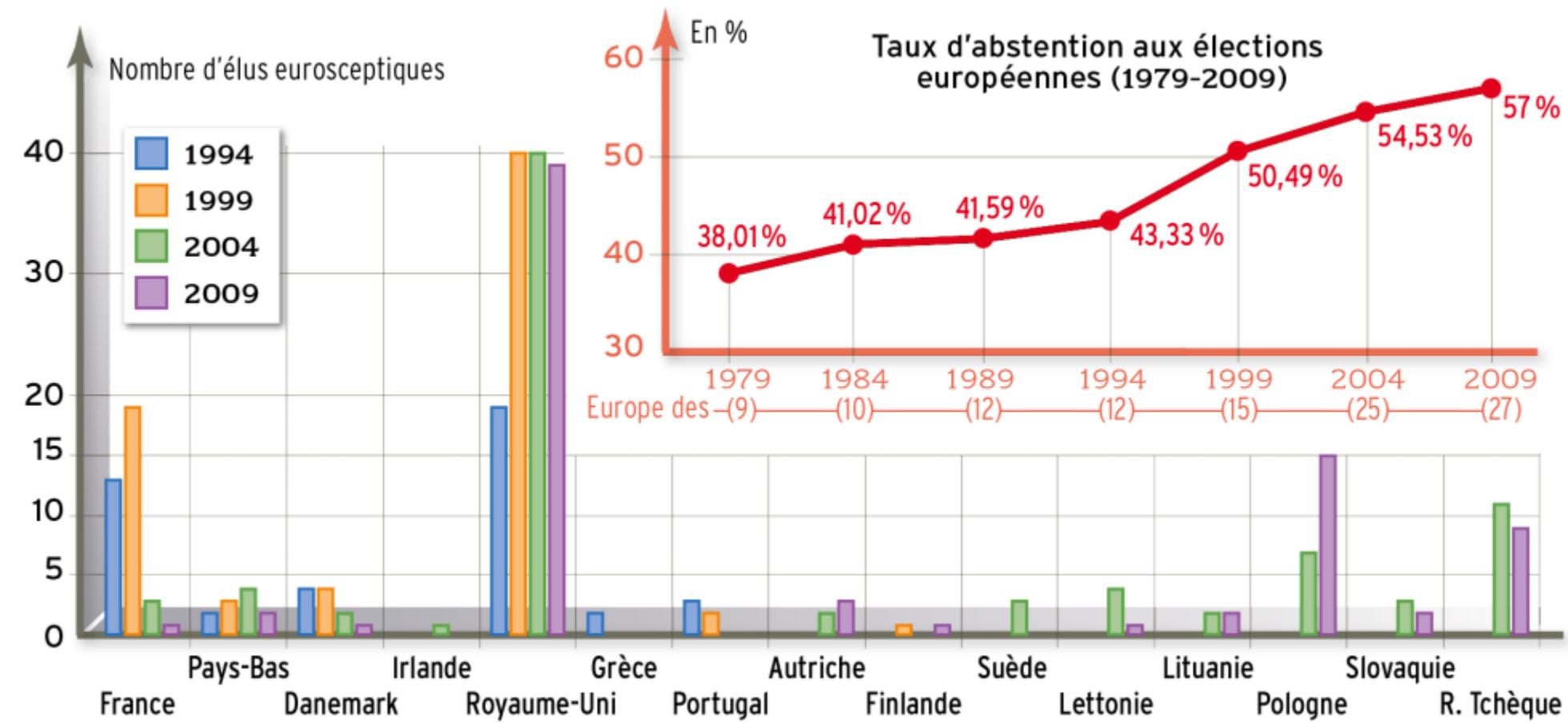


Les eurosceptiques

Dossier pp.355-359 :

Le terme «euroscepticisme», apparu à la fin des années 1980, désigne à la fois un courant de pensée qui repose sur le refus de la supranationalité et du fédéralisme, et le rejet de décisions de l'Union européenne au nom d'un idéal progressiste.

Que dénoncent les eurosceptiques?



3 L'euroscepticisme au Parlement européen

Le courant eurosceptique est représenté au Parlement par trois courants : les souverainistes, qui prônent la primauté de la souveraineté nationale sur l'intégration européenne, regroupés dans le groupe parlementaire Europe des Nations ; les extrêmes de droite et de gauche ; certains partis régionalistes.

Schéma de synthèse

L'Europe politique: entre logiques intergouvernementale et supranationale

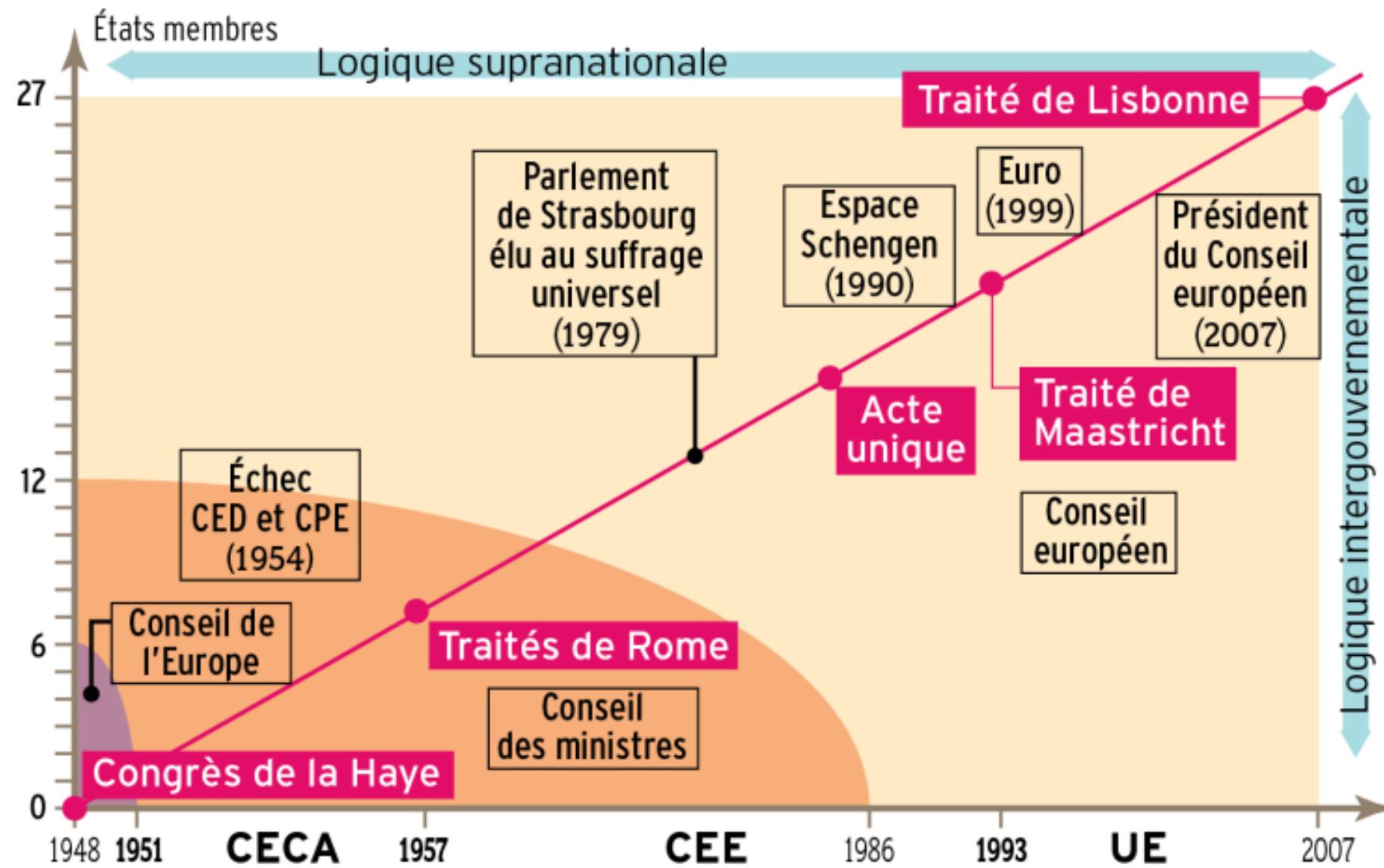


Schéma
p.363

La devise de l'UE « Unie dans la diversité » et l'*Hymne à la joie* de Beethoven, autre symbole, sont-ils aujourd’hui véritablement représentatifs des crises et des défis qu’elle traverse ?

